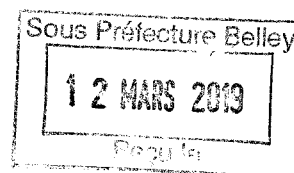


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET : Acceptation des conditions de dissolution de la CCPH

Séance du 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 58

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, DUSSUYER Régis, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEZ Didier, TRAMOY Maurice.
Mmes. BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), GRIOT Bernard (pouvoir à M. TRAMOY Maurice), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), RENAUD Jean-Xavier (pouvoir à Mme BOUDET Evelyne).
Mmes. BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), FERRO Nicole (pouvoir à Mme. CHATEAU Marie-Luce), GRITTI Delphine (pouvoir à Mme petit Odile), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), TRAINI Marie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme. JOLY Fabienne).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.
Mmes. BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Claire BERTHET.

Soit : 37 présents, 12 pouvoirs.

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-87 en date du 11 septembre 2018 sollicitant l'adhésion de la commune à Haut Bugey Agglomération et approuvant le principe de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2018 portant intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à Haut Bugey Agglomération au 01 janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2018 mettant fin au 31 décembre 2018 à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville,

Le Maire présente les conditions de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville fixées par délibération communautaire du 18 décembre 2019, relatives aux résultats comptables, au transfert du personnel, aux biens mobiliers et immobiliers, archives, contrats, conventions et marchés affectés aux compétences et aux biens non affectés, aux emprunts, aux projets en cours, aux participations et cautionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville fixées par la délibération du 18 décembre 2019, annexée à la présente délibération.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

